



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 25 mars 2024

DELIBERATION N°2024/08

Extrait de la réunion du 25 mars à 14H, organisée à l'ADHL à Nîmes

ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE PERSONNEL

FERMETURES ADMINISTRATIVES

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 4 votants

M. Christian BASTID, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Remi NICOLAS, M. Julien PLANTIER

Pour le Collège des membres associés : 4 votants

Mme Sylvie NICOLLE, Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET, M. Marc LARROQUE, Vincent BOUGET

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 1 votant

Amal COUVREUR,

3 PROCURATIONS

M. Denis BOUAD donne procuration à Rémi NICOLAS

M. Philippe RIBOT donne procuration à M. Marc LARROQUE

Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT donne procuration à M. Christian BASTID

2 ABSENTS EXCUSES

Carole SOLANA, M. Christophe SERRE

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Mme Evelyne GIULIANI (Excusée),
M. Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Magali MONTICELLI,
Nicolas JEANNET, Jean Paul RIVIERE, Baya DJAHNIT, Sindy PARGUEL (Excusée).

Agent du Conseil Départemental du Gard : Samuel JAULMES Directeur DADST

DELIBERATION N°2024/08

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,
Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,
Vu les statuts de l'Agence, notamment les articles 8 et 19,
Vu la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,
Vu les pièces du dossier,

Le quorum de la moitié des membres titulaires étant atteint,

DELIBERE

Article 1 :

Les mercredi 8 mai et jeudi 09 mai 2024 étant des jours fériés, l'ADHL souhaite pouvoir effectuer une fermeture administrative le vendredi 10 mai 2024.

Le jeudi 15 août 2024 étant un jour férié, l'ADHL souhaite pouvoir effectuer une fermeture administrative le vendredi 16 août 2024.

Le conseil d'administration a approuvé les fermetures administratives ainsi que les deux jours qui seront décomptés du compteur RTT pour chaque agent ou à défaut sur les congés annuels pour chaque agent.

Résultat du vote : 12 VOIX POUR, vote à l'unanimité.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Christian BASTID

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 5 Avril 2024
- l'affichage le : 5 Avril 2024
- la transmission au représentant de l'Etat le : 5 Avril 2024

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
2024 05 AVR. 2024
Bureau du Courrier